Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 12 Joumada II 1447
3 Décembre 2025

N° 164

41ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **3205**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **3206**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Homologation de résolutions **3208**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **3208**
Avis aux créanciers..... **3212**
Convocations
Sociétés anonymes **3214**
Actes Administratifs
Avis au public **3215**
Divers
Avis au public..... **3216**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Augmentation de capital

Notice d'information

SOCIETE NOUVELLE DE BRASSERIE DISTRIBUTION

"SONOBRA DISTRIBUTION"

Identifiant unique : 1058118J

Application des dispositions de l'article 164 du code des sociétés commerciales

- Dénomination sociale : Société Nouvelle de Brasserie Distribution

- Forme juridique : Société anonyme

- Montant du capital à souscrire : trente-quatre millions six cent cinquante mille Dinars

- Siège social : 3ème étage complexe Lake forum, cité des Pins les Berges du Lac II, la Marsa, Tunis

- Objet social : Vente et distribution des boissons alcoolisées et non alcoolisées en gros

- Durée de la société : 99 ans

- Dépôt légal : Un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 14 novembre 2025 a été déposé au centre national du registre des entreprises le 01 décembre 2025, sous le numéro 2025182106.

- Modalités de l'augmentation : Le capital sera augmenté de 34 650 000 Dinars, pour le porter de 5 000 Dinars à 34 655 000 Dinars, et ce par l'émission de trois millions quatre cent soixante-cinq mille (3 465 000) actions nominatives nouvelles, à émettre au prix de 10,000 Dinars par action à souscrire et à libérer intégralement à la souscription par voie de conversion de créance liquide, certaine et exigible.

- Valeur nominale des actions à émettre : 10 Dinars chacune

- Conditions d'admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles et les actionnaires ayant libéré les montants exigibles dans le délai imparti, peuvent seuls assister aux assemblées générales.

Répartition des bénéfices : Sur les bénéfices nets, majorés ou minorés des résultats reportés des exercices antérieurs, il est prélevé 5 % pour constituer la réserve légale, la réserve prévue par les textes législatifs spéciaux et les réserves extraordinaires. L'assemblée générale ordinaire peut distribuer, ou reporter à nouveau sur l'exercice suivant, tout ou partie du solde des bénéfices ou procéder à la constitution d'autres réserves.

- Modalités de convocation des assemblées générales : Les convocations sont faites par avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et au Bulletin Officiel du Registre National des Entreprises dans le délai de 21 jours au moins avant la date fixée pour la réunion.

- Exercice du droit préférentiel de souscription : Les actionnaires ont renoncé partiellement à leur droit préférentiel de souscription prévu par le code des sociétés commerciales.

- Délai de souscription : Le délai ouvert pour la souscription est fixé à 15 jours à compter de la parution de la présente notice au Journal Officiel de la République Tunisienne avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale du montant de l'augmentation.

2025R03432SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Clôture de la liquidation

Société «ARABYADS AFRICA» en état de liquidation

Matricule Fiscal : 1611073A/A/M/000 SARL

Identifiant Unique RNE : 1611073A

En vertu de l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 10/11/2025, il a été décidé :

- La Lecture et approbation du rapport du liquidateur;

- L'Approbation des comptes de clôture de la liquidation et distribution du boni de liquidation;

- Quitus au liquidateur et fixation de ses honoraires.

Dépôt au Registre National des Entreprises : Le Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 10 novembre 2025, enregistré le 25 novembre 2025 à la Recette des finances Rue du Paradis Ariana sous le numéro 25711651, quittance n°M130323, a été déposé le 27 novembre 2025 avec les documents requis auprès du Registre National des Entreprises suivant Quittance n°2025P42846354.

2025404090SRLB2

STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société Another World

Société à personne unique

Capital social 100.000.000

Adresse rue Abou Elkacem Echabbi route touristique Tozeur

MF : 0997289X

Conformément au procès-verbal de l'assemblée générale du 10/01/2025, enregistré à la recette des finances de Tozeur sous le numéro 25502863, reçu n°47412, et déposé au RNE le 28/11/2025 qui contient la cession des parts et la nomination de Mr Abdelkader Belhassen un nouveau gérant et la mise à jour de statuts de la société.

2025R03426SRUB2

SOCIETES COMMUNAUTAIRES

Sociétés communautaires

Avis relatif à la prolongation des délais de souscription

Dénomination : Société civile locale d'activités mise en bouteille et export huile d'olive d'El Hencha «Olivince»

Type de la société : locale

Capital de souscription : 5 000 dinars

Siège social : Rue Habib Bourguiba - El Hencha

Objet : La société sera un centre de conditionnement et d'exportation d'huile d'olive.

Durée : 99 ans.

Date de dépôt du statut et contrat contusionné de la société est le 18/07/2025 du Tribunal de première instance de Sfax, sous dossier n°09/25.

Date limite de souscription : 27 juillet 2026.

Conformément au décret n°3 de 2025 en date du 2 octobre 2025

Représentant légal :

Khaled Sellami, (Président) CIN N°08795409 Hencha

Numéro de certificat : 2025942304540.

2025X01605SODB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 24/11/2025 enregistré à la recette des finances "Nelson Mandela" en date du 25/11/2025 quittance n°52510 enregistrement n°25205173 monsieur Hazem Maalel a vendu à Jihen Haddaoui le fonds de commerce qui a pour objet un café dénommé "THE W" faisant l'Angle de 71 Rue de Palestine et de 67 Avenue Hedi Chaker Tunis».

Les oppositions se feront obligatoirement entre les mains de la rédactrice de l'acte société d'avocats Derbeli Frères sis au 10 rue de Palestine Tunis et entre les mains de l'acheteuse à l'adresse du fonds de commerce sus mentionnée.

Cette annonce a été publiée au journal quotidien «Echourouk» en date du 02/12/2025.

2025R03427FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances d'Ezzahra le 11/11/2025 sous le n° 25202984, quittance n°M061768, Mme Chaima Farzit a cédé à Mme Meriam Ben Mousa l'ensemble du fonds de commerce exploité pour le commerce situé à l'avenue de l'Environnement n°4 à Ezzahra avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions éventuelles doivent être déposées entre les mains de Mme Chaima Farzit 05, Rue Ettabari Ezzahra dans les 20 jours qui suivent l'annonce de cet avis au JORT. Cet avis a été publié au quotidien (Echourouk et le Quotidien) en date de 14/11/2025.

2025R03430FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de vente d'un fonds de commerce en date du 29/10/2025, enregistré à la recette des finances Cité Riadh Sousse le 10/11/2025 sous n°25203231 quittance N°M072433. Mr Hamza Hamdi, titulaire de la CIN n°07558471 a vendu et cédé à Mr Sami Jhinaoui, titulaire de la CIN n°11988346, la totalité du fonds de commerce du local commercial exploité Pâtisserie, gélaterie et boulangerie dénommé «CHOC MIEL» (MF : 1663748M) avec tous ces éléments corporelles et incorporelles sis à Rue Imen Abi Hanifa n°112 Cité Riadh - Sousse. Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au local concerné objet de ce contrat, dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié au journal Le Quotidien du 27/11/2025.

2025S01608FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé, en date du 27/10/2025, enregistré à la recette des finances Sakiat Eddeyer Sfax, sous n°25203992 et quittance N°M078672, le 30/10/2025.

Mr Mohamed Amine Ben Nasser Al Hakim a vendu la totalité de son fonds de commerce pour vente de produits et accessoires de nettoyage en détail au local route Saltnia km 7 Kassas Bouali Sfax à Casa Clean Hakim. Toutes oppositions seront reçues chez CASA CLEAN Hakim au local sis à la route Saltnia km 7 Kassas Bouali Sfax.

Cette annonce est publiée au journal "Achourouk" le 19/11/2025.

2025X01606FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 17/11/2025 et 18/11/2025 enregistré à la recette des finances de la Marsa le 25/11/2025 quittance n°M147034 enregistrement n°25207977, la Société «Souad Distribution» SARL, immatriculée au Registre National des Entreprises sous le numéro 0859416Q, Matricule Fiscal 0859416QPM 000, a cédé à la Société «M&K Restauration» SARL, immatriculée au Registre National des Entreprises sous le numéro 1920818P, matricule fiscal 1920818PAM 000 qui accepte la totalité du fonds de commerce exploité dans le local sis à l'avenue 14 janvier Sidi Bou-said Tunis, destiné à l'activité salon de thé et restaurant avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues auprès du Cabinet de Maître Chaker Dhaouadi, avocat à la cour d'appel, sis au 67 rue Om Kolthoum bloc C 3ème étage Tunis, dans les vingt (20) jours suivant la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée dans « Le quotidien» en langue française en date du 29/11/2025.

2025404076FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat de vente du Fonds de Commerce, daté du 19/11/2025, enregistré à la recette des finances Borj Louzir le

21/11/2025 sous le numéro 25204169, quittance n°M090326, Mme Faten Bent Moussa B. Mohamed Benmoussa, titulaire de la C.I.N n°05211282, a vendu à la Sté "LOFT FUSION" SARL en cours de constitution représentée par son gérant Mr Omar Masmoudi titulaire de la C.I.N n° 07495739, la totalité d'un fonds de commerce destiné à tout commerce, avec tous ses composants matériels et immatériels, exploité au local sis à l'angle de la rue de Korba et rue Dar Chaaben Fehri, RDC, Sidi Sofiene Soukra Ariana.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acquéreur au domicile élu à l'adresse du fonds de commerce objet de la vente susmentionnée, dans un délai de vingt jours à partir de la date de parution de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal Le Quotidien en date du 3/12/2025.

2025404077FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 20/11/2025 enregistré à la recette Menzah 9 le 24/11/2025 sous le n°25203592 Quittance n°M077644, Madame Tayssir Bouassida, titulaire de la CIN n° 01231919, demeurant au 02 rue Hassan Saadaoui Menzah 9 A Tunis, a cédé la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels, sis au 68 Avenue Saleh ben Youssef Menzah 9 A Tunis, à Monsieur Monji Melyen, titulaire de la CIN n°05779994, demeurant au 03 rue Mérite Jaafar Raoued Ariana Nord Ariana.

Les oppositions seront faites entre les mains de Maître Mohamed Ali Brahmi, Avocat à la cour d'Appel, à son étude sis au Assaada 3 1er étage, 21 Avenue Tahar ben Ammar Manar 2 Tunis 2092, dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au journal Officiel de la République Tunisienne.

Un extrait de cet avis a été publié dans un journal quotidien «Chourouk» du 3 décembre 2025.

2025404078FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 14/11/2025, enregistré à la recette des finances Quai Tarek Ibn Zied Bizerte le 18/11/2025 sous le n°25208110 quittance n°M099571, la société «AZ ELECTRIQUE SUARL» identifiant unique 1477437E, a cédé à Mr Mohamed Amine MEZZA la totalité du fonds de commerce du local sis à l'angle rue Imam Sahnoun et l'avenue 14 Janvier Bizerte, destiné à la vente de produits de quincailleries et sanitaires et équipements ménagers.

Les oppositions seront adressées à l'adresse de Maître Soulaima Beji sis au 5 rue Pasteur Bizerte, dans un délai de 20 jours à compter de la parution de cette notice au JORT.

Cet avis a été publié aux quotidiens «le Quotidien» et «Echourouk» du 29/11/2025.

2025404082FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Yassminet le 18/11/2025, Enregistrement n°25204642 quittance n°M059631, Mme Chaari Marwa cin n°09606110 a vendu à la société Doctor B représentée par Mme Abid Nahed cin n°05466570 la totalité du fonds de commerce située au 11 avenue de la république, nouvelle Médina Ben Arous.

Les oppositions seront reçues entre les mains de maître Labidi Tahar, Avocat, demeurant au 35 avenue Habib Bourguiba bureau 2 Bardo, Tunis et ce dans les délais légaux à partir de la publication de la présente au journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée dans le journal le Quotidien à la date du 28/11/2025.

2025404083FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte soussigné privé réalisé par maître Riadh Belgharek le 19/11/2025 et enregistré à la recette des finances de Téboursouk quittance n°M026230, Mme Fatma bt Salah ben Mohamed Naouai CIN n°02189533 du 10/9/1999. En tant que propriétaire du fonds de commerce N°1835287E est un café de première catégorie sis à cité Ibn Sina Téboursouk à Mr Mohamed Ben Ibrahim Ben Abbes titulaire de CIN n°08530912 du 01/9/2015 en tant que locataire du fonds et il bénéfice de jouissance du fonds et la propriété à Mme Fatma Naouai.

Cette annonce a été publiée au journal Le Temps du 2/12/2025.

2025R03425FCCC3

Location d'un fonds de commerce

(Gérance Libre)

Suivant l'acte de location légalisé et enregistré à la recette des finances de Djerba le 11/11/2025 sous le numéro 25307427, Quittance n°M128339, Mr. Issam Ben Mahfoudh Fennani titulaire de la CIN n°05789366, a loué à Mr. Mostapha Lamine Ben Mosbah Kdiss, titulaire de la CIN n°13480578, la totalité du fonds de commerce destiné comme point de vente de viande rouge et blanche sis à la rue Mohamed Badra 1 Houmet Souk Djerba avec tous ses éléments matériels et moraux sous forme de gérance libre pour une durée de 3 ans renouvelables à compter du 01/11/2025 jusqu'au 30/11/2028.

Les oppositions se font chez le locataire au local concerné dans un délai de 20 jours de la date de sa parution au Jort. Cet avis a été publié au journal Echourouk le 27/11/2025.

2025R03434FCCC3

Location d'un fonds de commerce

(Gérance Libre)

Suivant l'acte de location légalisé et enregistré à la recette des finances de Médenine le 25/11/2025 sous le numéro 25307257, Quittance n°M110643, Mme Imen Bent Hassen Hamdi titulaire de la CIN n°13447841, a loué à Mr Marouane Ben Kilani Kemali, titulaire de la CIN n°09140513, la totalité du fonds de commerce destiné comme espace de

loisirs et de divertissements situé au klm 2 route de Benikhedache Médenine avec tous ses éléments matériels et moraux sous forme de gérance libre pour une durée de 1 an à compter du 01/07/2025 jusqu'au 30/6/2026 renouvelable pour un an.

Les oppositions se font chez le locataire au local concerné dans un délai de 20 jours de la date de sa parution au Jort. Cet avis a été publié au Journal le Quotidien le 29/11/2025.

2025R03435FCCC3

Location d'un fonds de commerce

MF : 1247928Q

Suivant contrat de location d'un fonds de commerce enregistré à la recette des finances des impôts Beb Souika à la date du 15/02/2023 quittance n°M011287 sous enregistrement n°23300441 rédigé par Maître Abdelkarim Tayari titulaire de la CIN 0712917 et Matricule Fiscal N°1294347N Madame Wassila Manzli titulaire de la CIN n°00480637 et procuration du 6/6/2020 enregistré à la recette des finances des impôts Beb Souika quittance 029776 enregistrement n°20800949 a loué à Mr Imed Edine Bedoui titulaire de la CIN n°00276550 la totalité du fonds de commerce du 01/07/2022 ce contrat renouvelable automatiques et sis à Impasse BIDOUN n°02 pour une Activité «LOCATION DES NECESSAIRES POUR FETES».

Cette annonce a été publiée au journal «La Presse» le 30/11/2025.

2025404081FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Homologation de résolutions

Changement de dénomination sociale

Et modification du chapitre 1

- Nouvelle dénomination sociale : Association des Etoiles Africa des sports individuels d'El Fahs

- Siège social : Cité Esaada, Fahs.

Membres :

- Président : Salah Ben Ali

- Vice-président : Moez Chnitir

- Secrétaire Générale : Mariem Ben Ali

- Trésorière : Samia Miled

- Membre : Lassaad Houidi.

Nouvelles spécialités : Karaté, Kick-Tay boxing, Savate et discipline associés Taekwondo, Kyokushinkai, Kung Fu, Boxe, Musculation, Haltérophilie, Gymnastique.

2025R03431APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Le poursuivant : Ismail Ben Aoulan El Griaa, agriculteur demeurant rue Bourguiba Rajich Mahdia, demeurant au cabinet de Maître Hamza Mbarek, avocat auprès de la cour d'appel, Rue 02 Mars -Immeuble Hamza 1er étage - Appartement n°1 - Mahdia 5100.

Contre :

1. Issa Ben Aoulan El Griaa, agent quotidien demeurant à Rajich Mahdia

2. Mohamed Ben Aoulan El Griaa, agent quotidien demeurant à Rajich Mahdia

3. Mousa Ben Aoulan El Griaa, agent quotidien demeurant à Rajich Mahdia

4. Boubaker Ben Aoulan Griaa, agent quotidien demeurant à Rajich Mahdia

5. Ragheda Ben Aoulan El Griaa, agent quotidien demeurant à Rajich Mahdia

6. Les héritiers suivants de Hassine Ben Aoulan El Griaa, agent quotidien demeurant à Rajich Mahdia :

- Rafika El Griaa, femme au foyer, Rajich Mahdia

- Chahira El Griaa, femme au foyer; Rajich Mahdia

- Marwa El Griaa, femme au foyer, Rajich Mahdia

- Safa El Griaa, femme au foyer, Rajich Mahdia

L'avocat poursuivant : Maître Hamza Mbarek, demeurant Rue 02 Mars - Immeuble Hamza 1er étage - Appartement n°1 - Mahdia 5100.

Biens immobiliers mis en adjudication:

1) le premier bien immobilier : est situé au côté nord de rue Sidi Massoud, dans le plan d'aménagement de la municipalité de Rajich, gouvernorat de Mahdia, le bien est destiné pour habitation et situé au côté sud à la propriété des héritiers de Hassine Ben Aoulan El Griaa il est composé d'une cour, deux chambres situées au côté droit et une salle de bain à gauche, deux magasins ouvrants à rue sidi Massoued. Les frontières sont comme suit : de côté nord et l'est : le deuxième bien immobilier cité ci-dessous. De côté sud : une route publique. De côté ouest : un bien immobilier à la propriété d'Ali Elfkih Hssan avec une surface de 190 mètres carrés.

2) Le deuxième bien immobilier situé dans la même localisation du premier bien, est destiné pour habitation à coté est, à la propriété de Boubaker Ben Aoulan Griaa. Il est composé d'une entrée puis une cour et trois chambres au coté est, une salle de bain, une cuisine, deux magasins ouvrants à rue sidi massoued, les frontières sont comme suit : côté nord titre foncier n°11138 à la propriété du poursuivant, coté est un bien à la propriété de Abbes Syoud, côté sud une route publique, côté ouest un bien à la propriété d'Ali Elfekih Hssan avec une surface de 240 mètres carrés.

3) le troisième bien immobilier situé dans la même localisation du premier bien, est destiné pour habitation au côté nord, à la propriété de Mohamed Griaa. Il est composé d'une entrée, un

entrepôt, une salle de bain, deux chambres, une cuisine, une cour en béton menant à deux chambres.

Les frontières sont comme suit : côté nord rue Habib Bourguiba, coté est un bien à la propriété de Abbes Syoud, côté sud le deuxième bien cité ci-dessus, côté ouest un bien à la propriété de poursuivant avec une surface de 194 mètres carrés.

Mise à prix :

Le prix d'ouverture des biens a été fixé à cinq cent soixante-trois mille et deux cents dinars (563.200,000 D), plus le total des frais à déterminer par le président du tribunal de première instance de Mahdia.

Date et lieu de l'adjudication :

La vente par adjudication aux enchères publiques des biens ci-dessus mentionnés sera procédé le lundi 5 janvier 2026 à l'audience des criées du tribunal de première instance de Mahdia à 9h du matin dans son prétoire habituel.

Remarque :

Les biens proposés à la vente peuvent être visités toute la journée de la semaine de huit heures du matin jusqu'à 18 heures. La participation ne peut être que par l'intermédiaire d'un avocat et après avoir soit consigné au moins le tiers de la mise à prix à la caisse de dépôt et des consignations. Et pour plus d'information voir, les conditions générales au greffe de tribunal de première instance de Mahdia ou la communication avec l'avocat poursuivant.

2025S01603VEPA1

Vente immobilière après Rabais de la mise à prix initiale

Suivant l'art 425 cpcc

Maître Nasr Ben Ameur

Avocat prés de la cour de cassation

Société Bureau des Avocats NASR BEN AMEUR et Associés - S.A.R.L

Rue Sœur Joséphine immeuble Trocadéro Sousse

M.F : 1514947j

Poursuivant : Amen Bank, représentée par son président directeur général ayant son siège à l'avenue Mohamed V, Tunis, RNE n°0000221 M.

Avocat poursuivant : Maître Nasr Ben Ameur, Avocat près de la cour de cassation, exerçant dans le cadre de la société d'avocats "Nasr Ben Ameur et Associés", Rue Sœur Joséphine immeuble Trocadéro, 4000 Sousse.

Débiteur saisi : Neila Bent Mohamed Salah Allani propriétaire résidant 2 Rue Ebn Hani Mansoura Kairouan CIN 02034399.

Immeuble objet de la vente :

La totalité d'une propriété agricole sise à Rakkada gouvernorat de Kairouan délégation Kairouan-Sud objet du titre foncier n°12130 Kairouan dénommée «Echabiba», d'une superficie totale de 264012 m², c'est une terre agricole composée de deux parcelles 1ère parcelle d'une superficie de 186698 m² plantée d'oliviers et une partie est terre nue contenant un puits et logement rural.

2ème parcelle d'une superficie de 77321 m², terre nue abandonnée et contenant des plantes sauvages et c'est un terrain accidenté.

La mise à prix : La mise à prix a été fixée à un million deux cent vingt cinq mille cent dix dinars, 1.225.110.000 dinars, et ce après rabais de la mise à prix initiale de 40 % suivant l'article 425 cpcc.

Les frais de la première audience ont été fixés à 4500 dinars.

Date de vente : La vente aura lieu le 29/12/2025 (29 décembre 2025) à partir de 9 h devant la section des ventes immobilières, du tribunal de première instance de Kairouan.

Visite des lieux : La visite de l'immeuble saisi peut se faire chaque jour de 9h à 17h.

N.B : L'affaire a été appelée en une première audience du 10/11/2025 sous le n°3291 et reportée pour le 29/12/2025 pour les insertions publicitaires.

2025S01606VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un immeuble non immatriculé

Suite à une licitation judiciaire

Etude de Maître Faten Hidri

Avocate à la cour de cassation

58 Rue Al Djazira, 5ème étage Tunis

Tél : 71.326.657

Parties poursuivantes : Messieurs Mohamed, Ibrahim, Khédija, Aziza, Souad, Tahar, Habib enfants de défunt Salem Saada, les héritiers du défunt Ahmed Saada qui sont sa veuve Najla Karoui, et ses enfants Bacem, Slim, Salma Saada demeurant à Rue Halfaouine, impasse Erriad N°22 Tunis, leur domicile élu est à l'étude de Maître Faten Hidri, Avocate à la cour de cassation, 58 Rue Al Djazira, 5ème étage appartement N°14 Tunis (les colicitants).

Partie poursuivie : Mme Latifa Bent Abdennabi EL Hanchi, CIN n°00537476 demeurant à l'appartement n°2 sis au premier étage de l'immeuble sis à Rue Salem Sabra n°3 Cité Ezzayatine Tunis et à l'immeuble objet de la licitation sis à Rue Halfaouine impasse Erriadh n°22 Tunis.

L'avocat poursuivant : Maître Faten Hidri, Avocate à la cour de cassation, 58 Rue Al Djazira, 5ème étage appartement n°14 Tunis. MF 114576/S.

L'immeuble non immatriculé à vendre (objet de la licitation) : L'immeuble à vendre consiste en une construction bâtit suivant le style traditionnel sis à Rue Halfaouine impasse Erriadh N°22 Tunis dont la superficie du terrain est de 124 mètres carrés, il consiste en un rez-de-chaussée et un premier étage d'une superficie chacun deux de 110 mètres carrés bâtit y compris les escaliers en plus des constructions sur le toit qui consiste en une buanderie d'une superficie de 21 mètres carrés entouré de l'ouest, est, sud par les immeubles des voisins et du nord par l'immeuble des voisins et l'impasse Erriadh.

L'immeuble à vendre consiste en une construction bâtit suivant le style traditionnel, au milieu se trouve un patio dont on peut passer aux composants de l'immeuble composé d'un rez-de-chaussée qui consiste en une maison à usage d'habitation composé d'escaliers amenant au premier étage à usage d'habitation avec escaliers ramenant au toit. - Le rez-de-chaussée : Le rez-de-chaussée est accessible par l'impasse Erriadh vers un patio non couvert composé d'une salle de séjour, deux chambres, cuisine complète et salle d'eau avec son sanitaire, en plus d'escaliers ramenant au premier étage. Le parterre est en céramique simple et les murs sont revêtus de céramique, les portes et les fenêtres sont en bois avec fer forger ouverts vers le patio. - Le premier étage : à usage d'habitation d'une situation moyenne, composé d'un couloir ramenant vers 4 chambres et salle d'eau. Le parterre est en céramique simple et les murs sont revêtus de céramique, les portes et les fenêtres sont en bois avec des placards en bois. -Le toit : en montant au toit par l'escalier sis à la cuisine du premier étage on trouve une buanderie avec une porte en bois et le toit est aménagé. Et ce d'après la description dans le cadre de l'affaire civile N°11623 concernant le partage de l'immeuble faite par les deux experts Majdi Zribi et Aida Mrabet mis à jour par l'expertise commune faite par eux suivant l'ordonnance sur requête N°66195 du tribunal de première instance de Tunis en date du 28/4/2025.

Mise à prix : La mise à prix est de deux cent trente quatre mille deux cent vingt trois dinars quatre cent millimes (234.223.400D) outre les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : Mardi 6/01/2026 à partir de 9h du matin devant la chambre des criées du tribunal de première instance Tunis 1 situé à l'Avenue Bab Bnet Tunis.

- La visite des lieux est possible tous les jours. - Pour pouvoir participer aux enchères le 1/3 de la mise à prix doit être consigné à l'avance à la caisse des dépôts et des consignations ou présenter un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable. La participation à l'adjudication ne peut se faire que par l'intermédiaire d'un avocat. - Les étrangers ne peuvent participer aux enchères qu'après avoir eu l'autorisation de Mr Le gouverneur de la région.

2025404069VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Nabil Yassine Seffen

Tél : 71.797.400

MF : 424901K/A/P/000

1- Créancier poursuivant : AMEN BANK SA RC : B176041996 représentée par son président directeur général demeurant à l'avenue Mohamed V Tunis créancier hypothécaire, élisant domicile au cabinet Maître Nabil Yassine Seffen Avocat prés la cour de cassation ayant son cabinet à la Rue d'Iraq n°06 Tunis 1002 Avocat poursuivant.

2- Débiteur saisi : Kamel Ben Chedly Chater CIN n° 04766768- demeurant à la rue Pasteur N°2 Tunis, domicilié au cabinet Maître Zine El Abidine Chafter Avocat à la cour de cassation ayant son cabinet a la rue Hooker Dolittle N°7 Appartement n°21 Sixième étage Tunis.

-En sa qualité de débiteur principal hypothécaire.

3- Désignation de l'immeuble saisi : Il s'agit de 139/913 parts indivises dont le titre foncier N°159986 Tunis dénommé «RAHMA» qui correspondent à un appartement à usage d'habitation d'une superficie de 139m² situé au RDC de l'immeuble sis à la Rue Mokhtar Attia Ain Zaghouan Tunis composé d'un salon salle à manger, toilettes, séchoir, 3 chambres à coucher, salle de bain, le sol est en marbre, le toit en faux plafond, équipé en eau potable, électricité et chauffage central.

4- La Mise à prix : de la totalité des parts indivises saisies est fixée à 467.613,236 Dinars sans compter les frais de poursuite qui seront fixés par le tribunal le jour de l'audience.

5- Date et lieu de la vente : La vente de la totalité des parts indivises objet de la saisie aura lieu à l'audience et devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Tunis 1 sis à la ville de Tunis le mardi 6 Janvier 2026 à partir de 9 heures du matin.

Tout intéressé peut visiter l'immeuble saisi aux heures de travail sans condition particulière.

Pour participer aux enchères, il faut consigner le un tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations, ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable.

2025404072VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Nabil Yassine Seffen

Tél. : 71.797.400

MF : 424901K/A/P/000

1- Créancier poursuivant : AMEN BANK SA RC : B176041996 représentée par son président directeur général demeurant à l'avenue Mohamed V Tunis créancier hypothécaire, élisant domicile au cabinet Maître Nabil Yassine Seffen Avocat prés la cour de cassation ayant son cabinet à la Rue d'Iraq n°06 Tunis 1002 Avocat poursuivant.

2- Débiteur saisi : Jalel Ben Belgacem El Hammami CIN N°00688999 - commerçant demeurant Rue Aziza Othmana Immeuble 1 Appartement N°5 Cité Elnour El Menzah 7 Ariana.

-En sa qualité de débiteur principal hypothécaire

3- Désignation de l'immeuble saisi : Il s'agit de la totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°163357 Tunis dénommé «EZZAHRA» d'une superficie de 348 m² situé à la rue Kouteb Louzir N°32Tunis sur lequel est édifié une construction de 3 étages dénommée «ELKSAR», le RDC est d'une superficie couverte de 328 m² composé d'un hall, une chambre, un salon de thé, une cuisine et des toilettes, le premier étage est d'une superficie couverte de 332 m²

composé de 3 grandes salles, des toilettes, le 2ème étage est d'une superficie couverte de 292 m² composé de deux salles de réunion des toilettes et un balcon. La terrasse de l'immeuble comprend 4 chambres, deux dépôts le tout d'une superficie couverte de 37m², une salle couverte en tôle d'une superficie 64m², une cuisine couverte en tuiles d'une superficie de 52 m² la construction est généralement en bon état, le plafond est couvert en bois décoré ; les murs sont couverts de carreaux de céramique, le tout équipé en eau potable, électricité chauffage central et un ascenseur.

4- La Mise à prix : de la totalité de l'immeuble saisi est fixée à 4.047.102,979 Dinars sans compter les frais de poursuite qui seront fixés par le tribunal le jour de l'audience.

5- Date et lieu de la vente : La vente de la totalité de l'immeuble objet de la saisie aura lieu à l'audience et devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Tunis 1 sis à la ville de Tunis le mardi 6 Janvier 2026 à partir de 9 heures du matin.

Tout intéressé peut visiter l'immeuble saisi aux heures de travail sans condition particulière.

Pour participer aux enchères, il faut consigner le un tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations, ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable.

2025404073VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Nabil Yassine Seffen

Tél. : 71.797.400

MF : 424901K/A/P/000

1- Créancier poursuivant : AMEN BANK SA RC : B176041996 représentée par son président directeur général demeurant à l'avenue Mohamed V Tunis créancier hypothécaire, élisant domicile au cabinet Maître Nabil Yassine Seffen Avocat prés la cour de cassation ayant son cabinet à la Rue d'Iraq n°06 Tunis 1002 Avocat poursuivant.

2- Débiteur saisi : La société MEDITERRANEAN SHIPPING - SARL. RC N°B110171996 dont le siège social est à la rue Hamed ELGHAZELI Montplaisir Immeuble Les Chalets 1002 Tunis -En sa qualité de caution hypothécaire de la société GENERAL WORLD TRADING - SARL - RC N°B01133052014.

3- Désignation de l'immeuble saisi :

- Un appartement à usage administratif objet du titre foncier N°107511 Tunis dénommé «Chalyet1» d'une superficie de 131 m² sis à la rue Hamed ELGHAZELI et la rue Abou AFIS Montplaisir Tunis situé au RDC de l'immeuble «Les Challets» ainsi que les parts indivises relatives au dit appartement dans le titre foncier 93933 Tunis soit 566/7870, composé de 4 bureaux, une cuisine et des toilettes.

- Un appartement à usage administratif objet du titre foncier N°107512 Tunis dénommé «Chalyet2» sis au RDC de l'immeuble «Les Challets» d'une superficie de 150 m² situé à la rue Hamed ELGHAZELI et la rue Abou AFIS Montplaisir Tunis, ainsi que les parts indivises relatives au dit appartement dans le titre foncier 93933 Tunis soit 637/7870 composé d'une grande salle d'accueil, 4 bureaux, des toilettes et une cuisine.

4- La Mise à prix : de la totalité de l'immeuble saisi objet du titre foncier N°107511 Tunis est fixée à 655.000,000 dinars et la mise à prix de la totalité de l'immeuble saisi objet du titre foncier N°107512 Tunis est fixée à 750.000,000 dinars sans compter les frais de poursuite qui seront fixés par le tribunal le jour de l'audience.

5- Date et lieu de la vente : La vente de la totalité de l'immeuble objet de la saisie aura lieu à l'audience et devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Tunis (1) sis à la ville de Tunis le mardi 6 Janvier 2026 à partir de 9 heures du matin.

Tout intéressé peut visiter l'immeuble saisi aux heures de travail sans condition particulière.

Pour participer aux enchères, il faut consigner le un tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations, ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable

Pour les étrangers, ceux-ci doivent se prévaloir de l'autorisation du gouverneur de la région.

2025404074VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après réduction de 40% de la mise à prix

Cabinet Maître Nabil Yassine Seffen

Tél. : 71.797.400

MF : 424901K/A/P/000

1- Créancier poursuivant : AMEN BANK SA RC : B176041996 représentée par son président directeur général demeurant à l'avenue Mohamed V Tunis créancier hypothécaire, élisant domicile au cabinet Maître Nabil Yassine Seffen Avocat prés la cour de cassation ayant son cabinet à la Rue d'Iraq n°06 Tunis 1002 Avocat poursuivant.

2- Débiteur saisi : Monsieur Said Ben Amor Hajji CIN N°05060674 En sa qualité de caution solidaire et hypothécaire de la société de Fabrication de Couverture Royal Textile - SARL - RNE n°10747657 domiciliée au cabinet maître Ayari Roua 72 Ave de Carthage Tunis.

3- Désignation de l'immeuble saisi : Il s'agit de la totalité de l'immeuble objet du titre foncier N°68222 Tunis dénommé «RAHIM» d'une superficie de 304m² situé à la Rue Taha Hussein N°22 Khaznadar Tunis, sur lequel est édifié une villa de 420m² couverts composée d'un RDC comprenant 4, cuisine, salle de bain et véranda, le premier étage est composé de 3 chambres, cuisine deux salles d'eau et une véranda au dessous un studio de 30m² couverts, un garage de 80 m² le tout et alimenté en eau potable, électricité et équipé du chauffage central.

4- La Mise à prix : de la totalité de l'immeuble saisi est fixée à 499.014,600 Dinars sans compter les frais de poursuite qui seront fixés par le tribunal le jour de l'audience.

5- Date et lieu de la vente : La vente de la totalité de l'immeuble objet de la saisie aura lieu à l'audience et devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Tunis 1 sis à la ville de Tunis le Mardi 6 Janvier 2026 à partir de 9 heures du matin.

- Tout intéressé peut visiter l'immeuble saisi aux heures de travail sans condition particulière.

- Pour participer aux enchères, il faut consigner le un tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations, ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable.

2025404075VEPA1

Vente aux enchères publiques

1) Créancier poursuivant : A.T.B, S.A matricule fiscal 14161Q, représentée par son P.D.G, demeurant au 9 rue Hédi Nouira Tunis. En sa qualité de créancier hypothécaire.

2) Le débiteur principal : 1- STE ELECTRICITE ET ENTRETIEN DE L'ENVIRONEMENT MIDOUN, société à responsabilité Limitée, matricule fiscal 0047196G, dont le siège social est situé à la rue de Khartoum n°2 Tunis.

2- Romdhan Sfaxi, CIN 03426877 demeurant à Riadh Djerba et à la rue de Khartoum n°2 Tunis.

3) Avocat poursuivant : Maître Kais Rouis, Avocat à la cour de cassation, avenue du Maghreb arabe Houmt Souk Djerba, matricule fiscal 970381 A.

4) Titre exécutoire : 1- injonction n°17950 le 17/11/2017 du tribunal de 1ère instance de Tunis et signifiée par l'huissier notaire maître Mohamed Elyes Ben Khamsa le 8/01/2018 sous le n°7749 et ayant une attestation de non appel.

5) Saisie exécution : Procès-verbal de saisie exécution par l'huissier notaire maître Taoufik Lajimi le 18/09/2025 sous le n°2/10658 et signifiée sous le n°3/10658 le 23/9/2025.

6) L'immeuble mis en vente : lot de terrain n°180 secteur «C» située à khnansa Ajim Djerba d'une superficie de 8057m², délimité au sud dans une longueur de 69.65m, 68.55rn par le lot n°176 «C» Khnansa, à l'est dans une longueur de 12.56 m par le lot n°175 «C» Khnansa, au nord d'un côté dans une longueur de 8.43m par le lot n°175 «C» khnansa et à l'autre côté dans une longueur de 109.35m et 5.50m par le lot n°181 «C» khnansa et à l'ouest dans une longueur de 64.50m par une voie et il contient 65 oliviers, 2 palmiers et un puit.

7) Les hypothèques :

- Hypothèque de premier degré garantissant le paiement de la somme de 85.000.000 D à l'origine, hors intérêts et frais, et constatée par un contrat de prêt hypothécaire établi par le notaire Massoud Khedher et son confrère le 30/12/2014 sous le n°167, page 105.

8) Le prix de vente : Le prix de la vente est fixé à 186.670.000dt outre les dépenses de poursuites qui seront fixées le jour de l'audience.

9) Le tribunal : la vente aura lieu devant le tribunal de 1ère instance de Médenine le lundi 29 décembre 2025 à 9 h du matin.

10) L'immeuble peut être visité tous les jours suivant l'horaire administratif.

Tout celui qui veut participer aux enchères doit consigner le 1/3 du montant de la mise à prix par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation du gouverneur.

2025404080VEPA1

Avis aux créanciers

JUGEMENT CIVIL

Parti de la nation tunisienne

Siège social : Avenue d'Alger n°7, Immeuble Hichri, Menzel Bourguiba Bizerte

En vertu de jugement civil n°21617 émanant du Tribunal de Première Instance de Tunis le 11/7/2024 il a été décidé la nomination de Mr Ben Amor Abdelhakim sis à l'avenue 02 mars immeuble 1 résidence el Khalil 1er Etage bureau N°112 Mannouba, en qualité de liquidateur de la Parti de la nation tunisienne pour l'inventorier ces actifs et le réaliser selon les procédures légales afin de régler leurs dettes.

Il appartient aux créanciers de présenter dans un délai de 30 jours à partir de cette publication leurs dettes au liquidateur, soit directement contre décharge à son bureau nommé au dessus, soit par lettre recommandée avec accusé de réception à la même adresse.

2025R03433VEPA2

Appel d'offres N°02

Vente d'un lot de terrain appartenant au gérant failli

De la société en faillite sise à Sahline Monastir PUREX

SARL

Capital : 60.000,000 DT

I.U : 0023282 A

N° d'affiliation à la CNSS : 13449553

Siège social : Zaouit Sousse Avenue 7 Novembre Sousse

En vertu du jugement rendu par le Tribunal de première instance de Sousse sous le n°216 en date du 24/11/2025, il a été décidé de charger le syndic de faillite Mr Belgacem Ben Khaled de compléter les annonces légales pour la vente du terrain appartenant au gérant failli objet du titre foncier n°45213 avec une mise à prix fixée à : 100.000,000. Pour plus d'informations, contacter le syndic de faillite de ladite société Mr Belgacem Ben Khaled son Bureau à l'immeuble EL AHMADIA 04 Rue Georges GORSE 4000 Sousse (73217330 - 98401023).

Les offres doivent être adressées au syndic de faillite Mr Belgacem Ben Khaled à son adresse précitée par lettre recommandée avec accusé de

réception dans une enveloppe sans aucune indication de l'identité du soumissionnaire et doit porter la mention suivante :

Ne pas ouvrir Appel d'offres relatif à l'acquisition de terrain dans le cadre de la faillite de la société PUREX le dernier délai de remise des offres est fixé pour le vendredi 02 Janvier 2026.

2025S01602VEPA2

Changement du Syndic de Faillite

En vertu de la décision de changement du syndic de faillite rendue par la chambre commerciale auprès du tribunal de première instance de Sousse, en date du 24/11/2025, il a été décidé de remplacer Mr Mostapha Karaborni par son collègue Mr Salah Ennaffati, et le charger de poursuivre l'exécution du jugement commercial n°221/24 rendue par le tribunal de première instance de Sousse en date du 10/01/2022 relatif à la société la Briqueterie Moderne de Grombalia «B M G».

La procédure de passation doit être effectuée entre Mr Majed Khadhraoui et Mr Salah Ennaffati sous la supervision du juge commissaire à la faillite, et chargé le syndic de faillite désigné de publier cette décision au journal officiel de la République Tunisienne et son insertion au Registre National des Entreprises au frais de l'entreprise mise en faillite.

Tout intéressé pourra s'adresser au Syndic de Faillite à son siège sis à Place Farhat Hached Immeuble Ben Chérifa (au dessus BH Bank) 4ème étage Sousse 4000 Tél : 73221907/29617815.

2025S01604VEPA2

Avis aux créanciers

Nomination d'un liquidateur

Suivant ordonnance sur requête N°30276 en date du 27/10/2025 émanant du tpi de Kairouan, il a été décidé la nomination de Lotfi Grouz en tant que liquidateur de la succession de feu Mohamed Ben Ali Dhifeoui.

Les créanciers de la dite succession sont invités à inscrire leurs créances et présenter tous les documents justificatifs à son bureau sis à l'adresse suivante : avenue Hsouna el Ayachi immeuble ben Ahmed 4000 Sousse dans un délai de 30 jours à compter de la date de publication du présent avis au JORT. Tél 98 404 706

2025S01607VEPA2

Vente de voiture

Le liquidateur Atef Azizi, met en vente une voiture sous forme d'appel d'offre avec plis fermés, Pour les intéressés, Veuillez contacter le liquidateur pour octroyer le cahier des charges, prix 150 dinars non remboursable, dans un délai d'un mois à compter de la date de cette publication.

Pour plus d'informations, contactez le liquidateur Atef Azizi, Adresse : App A524 Résidence Mariem, 29 avenue de l'Indépendance, Ariana ou par mail; tribunaltunisie@gmail.com ou N° téléphone : 23.777.575.

2025404067VEPA2

Vente de meuble

Ordonnance sur requête N°16015 du 24 avril 2024

Tribunal de première instance de l'Ariana

Le liquidateur Atef Azizi, met en vente un lot de meuble sous forme d'appel d'offre avec plis fermés, Pour les intéressés, Veuillez contacter le liquidateur pour octroyer le cahier des charges, prix 150 dinars non remboursable, dans un délai de deux mois à compter de la date de cette publication.

Pour plus d'informations, contactez le liquidateur Atef Azizi, Adresse : App A524 Résidence Mariem, 29 avenue de l'Indépendance, Ariana ou par mail : tribunaltunisie@gmail.com ou N° téléphone : 23777575.

2025404068VEPA2

Décision de changement du syndic de faillite, dossier numéro 673

Tribunal de première instance de KEF

Sté Les Moulins d'Ebba Ksour S.A

Matricule fiscal : W0014522

Le tribunal réuni dans la chambre de conseil, présidée par sa vice--présidente, Mme Baya Guizani, et composé des deux juges, Mme Hajer Bartouli et Mme Wafa Slama, Annulation de la décision n°15596 rendue le 27 juin 2025 et nomination de l'expert Ahmed Chefi en qualité de syndic de faillite en remplacement de Naim Kaabi, sous la supervision du juge désigné au tribunal des faillites, avec autorisation de publier cette décision Au Journal Officiel de la République Tunisienne, dans un journal quotidien et dans le registre national des entreprises.

Tous intéressés peuvent contacter le séquestre susmentionné à la résidence Al Amal km 4.8 route de Kef Denden bureau C1 près de Direction régionale de la propriété foncière Mannouba. (Tél 97.838.982).

2025404070VEPA2

Nomination de séquestre sur les actions détenues par

Anis Ben Hedi Abbas dans la société

CONSERVERIE HAYET DES PRODUITS DE LA MER

En vertu de la décision de justice et par le Tribunal de Première Instance de Bizerte le 6 novembre 2025, M. Ahmed Chafi a été nommé séquestre sur les actions détenues par Anis Ben Hedi Abbas dans la société CONSERVERIE HAYET DES PRODUITS DE LA MER, numéro matricule fiscal 1697422W, dont le siège social est situé dans la zone industrielle de Menzel Jemil, objet de l'affaire d'instruction n° 2/3485, sous la supervision de la juge des crédits et liquidations, Mme Intissar Afouri, jusqu'à la fin de l'obligation.

Tous intéressés peuvent contacter le séquestre susmentionné à la résidence Al Amal km 4.8 route le Kef Denden bureau C1 près de Direction régionale de la propriété foncière Mannouba. (Tél 97.838.982).

2025404071VEPA2

Avis

SOCIETE S Y A LOGISTIQUE

Siège social : Zone Indistruelle Agareb

Identifiant unique : 1813838V

Capital : 30000

En vertu de la décision rendue par le Tribunal de première instance de Tunis le 27 Novembre 2025, il a été décidé la nomination de Mr Mokhles Youssef et Mr Anis Ettaieb et Mr Makrem Guiras en tant que mandataires judiciaires de La Société S Y A LOGISTIQUE; identifiant unique 1813838V, sous le contrôle du juge commissaire Madame Chaima Ben Chouchen.

Tous intéressés peuvent contacter les mandataires judiciaires susmentionnés à leurs cabinet situé au 55 rue Kheireddine Becha 2ème étage B-2 Montplaisir 1073 Tunis.

2025404084VEPA2

STE ADDIWEN DE PRODUCTION AUDIO VISUELLE

Siège social : 3000 Sfax Ville Sfax

Identifiant unique : 1314606B

Capital : 1 365 000

En vertu de la décision rendue par le Tribunal de première instance de Tunis le 27 novembre 2025, il a été décidé la nomination de Mr Mokhles Youssef, Mr Anis Ettaib et Mr Makrem Guiras en tant que mandataires judiciaires de le STE ADDIWEN DE PRODUCTION AUDIO VISUELLE; identifiant unique 1314606B, sous le contrôle du juge commissaire Madame Chayma Ben Chouchen.

Tous intéressés peuvent contacter les mandataires judiciaires susmentionnés à leurs cabinet situé au 55 rue Kheireddine Becha 2ème étage B-2 Montplaisir 1073 Tunis.

2025404085VEPA2

ALLBRODCASTING PROD

Siège social : 1053 La Marsa Tunis

Identifiant unique : 1718078S

Capital : 40 000

En vertu de la décision rendue par le Tribunal de première instance de Tunis le 27 novembre 2025, il a été décidé la nomination de Mr Mokhles Youssef, Mr Anis Ettaieb et Mr Makrem Guiras en tant que mandataires judiciaires de le ALLBRODCASTING PROD; identifiant unique 1718078S, sous le contrôle du juge commissaire Madame Chayma Ben Chouchen.

Tous intéressés peuvent contacter les mandataires judiciaires susmentionnés à leurs cabinet situé au 55 rue Kheireddine Becha 2ème étage B-2 Montplaisir 1073 Tunis.

2025404086VEPA2

SOCIETE ALIMPACK

Siège social : Zone Industrielle - 3030 Sfax

Identifiant unique : 0635847V

Capital : 2650000

En vertu de la décision rendue par le Tribunal de première instance de Tunis le 27 Novembre 2025, il a été décidé la nomination de Mr Mokhles Youssef et Mr Anis Ettaieb et Mr Makrem Guiras en tant que mandataires judiciaires de LA SOCIETE ALIMPACK ; identifiant unique 0635847V, sous le contrôle du juge commissaire Madame Chaima Ben Chouchene.

Tous intéressés peuvent contacter les mandataires judiciaires susmentionnés à leurs cabinet situé au 55 rue Kheireddine Becha 2ème étage B-2 Montplaisir 1073 Tunis.

2025404087VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

SOCIETE ALPHA BUS TUNISIE

SA au capital de 1.000.000 dinars

Siège social : Route de Sidi Saâd Borj Ghorbel 2090 Mornag

RNE : 0753938F

Messieurs les actionnaires de la société Alpha Bus Tunisie sont prié d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra mardi le 30 décembre 2025 à 11.30 heures trente minutes au siège social de la Société Alkarama Holding sis à la Rue du Lac d'Annecy Les Berges du Lac 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

- Entérinement du retard dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2024

- Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice 2024 arrêté par le Conseil d'Administration.

- Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes au titre de l'exercice 2024

- Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2024

- Approbation des conventions règlementées au titre de l'exercice 2024

- Quitus aux Administrateurs

- Affectation du résultat de l'exercice 2024

- Fixation du montant des jetons de présence

- Nomination des commissaires aux comptes pour les exercices 2025, 2026 et 2027

- Pouvoirs en vue des formalités.

2025R03428SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE ALPHA INTERNATIONAL TUNISIE

SA. Au capital de 1.300.000 dinars

Siège social : Route de Sidi Saâd Borj Ghorbel 2090 Mornag

RNE : 0397962T

Messieurs les actionnaires de la société Alpha International Tunisie

sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi le 30 décembre 2025 à 9.30 heures trente minutes au siège social de la Société Alkarama Holding sis à la Rue du Lac d'Annecy Les Berges du Lac 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

- Entérinement du retard dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2024

- Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice 2024 arrêté par le Conseil d'Administration.

- Lecture des rapports des commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2024

- Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2024

- Approbation des conventions règlementées au titre de l'exercice 2024

- Quitus aux Administrateurs

- Affectation du résultat de l'exercice 2024

- Fixation du montant des jetons de présence

- Pouvoirs en vue des formalités.

2025R03429SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

MEUBLATEX INDUSTRIES SA

Au capital de 26.350.000 dinars

Siège social : Route de Tunis 4011 Hammam Sousse

Matricule fiscal : 010541G

Identifiant Unique : 0010541G

Messieurs les actionnaires de la société MEUBLATEX INDUSTRIES sont convoqués en assemblée générale extraordinaire le samedi 20 décembre 2025 à dix heures au siège social à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Augmentation du capital social de la société.

2/ Modification de l'article 7 des statuts

3/ Questions diverses.

2025S01609SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE PLASTISS

Société anonyme

Au capital social de 1.100.000 DT

Siège social : 5 Bis, Rue Charles de Gaulle - 1000 - Tunis - Tunisie

Matricule fiscal : 001174 C/A/M/000

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société PLASTISS sont convoqués en une Assemblée Générale Ordinaire le lundi 29 décembre 2025 à 10h00 à l'usine de la société sise au 2, Avenue Habib Bourguiba, Sayada, 5035, Gouvernorat Monastir - Tunisie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du retard et du mode de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle;

2. Lecture et approbation du rapport de gestion pour l'exercice 2024 établi par le Conseil d'Administration;

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024 ;

4. Lecture et approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2024 ;

5. Affectation du résultat de l'exercice 2024 ;

6. Examen et approbation des conventions règlementées prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales;

7. Quitus aux membres du conseil d'administration et au Président Directeur Général pour l'exercice 2024 ;

8. Détermination des jetons de présence des administrateurs pour l'exercice 2025 ;

9. Informations des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés par l'un ou les administrateurs ou le Président Directeur Général;

10. Nomination des administrateurs pour les exercices 2025-2026 et 2027 ;

11. Nomination d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2025-2026 et 2027 ;

12. Questions diverses;

13. Pouvoirs pour formalités.

2025404079SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

De la société ACTIA ENGINEERING SERVICES

Société anonyme

Au capital : 480 000 DT

Siège social : Zone Industrielle Chotrana 2, 2088 Raoued - rue Newton - Tunisie

Identifiant unique : 0925641 W

Les actionnaires de la société «ACTIA ENGINEERING SERVICES» sont invités à une Assemblée Générale Ordinaire qui sera tenue le 30 décembre 2025 à 11h30 au siège social de la société «Zone Industrielle Chotrana 2, 2088 Raoued - rue Newton - Tunisie» afin d'examiner l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modes et délais de convocation ;

2. Constitution de réserves pour réinvestissement exonéré dans le cadre de la souscription des actions d'ACTIA Aeronautic Services et des dispositions des articles 74-75 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

3. Autorisation pour la souscription d'un prêt de 8M€ auprès de la banque EBRD :

4. Pouvoirs pour formalités.

2025404091SANB3

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

Avis au public

Le public est informé que la Société SE Bordnetze Tunisia "SEBN TN" dont le siège social est situé à la zone industrielle Al Irtiyeh 2 à la route de Bellarigia à Jendouba Nord 8117

Jendouba, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'énergie, sous le N°A-2025-09-02010010329 en date du 7 Juillet 2025 en vue d'obtenir une autorisation d'ouverture et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité de fabrication des câbles électriques pour automobiles, située à l'adresse susvisée et ce conformément aux plans annexés à la demande mentionnée ci-dessus et qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Jendouba et de la municipalité de Jendouba.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le Gouverneur de Jendouba ou le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité de Jendouba ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie, des Mines et de L'Energie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que Monsieur «ELJANI MEHREZ» a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat de Tataouine sous le N°17177 en date du 27 octobre 2025 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une huilerie (extraction) située à route national n°19 à région Elgourdhab de la délégation de Ghomrassen du Gouvernorat de Tataouine conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du Gouvernorat de Tataouine ou de la délégation Ghomrassen ou de la municipalité de Ghomrassen.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le Gouverneur de Tataouine ou le délégué de Ghomrassen ou la Personne chargée de la gestion des affaires de la municipalité de Ghomrassen dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

Le public est informé que Mme Rim Makhloufi a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat de Kairouan sous le n°20166 en date du 27 octobre 2025 en vue d'obtenir une autorisation d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie dont l'activité consiste en une huilerie et conserver l'huile sise aux bhayer weslateya du Gouvernorat de Kairouan a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat. Conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges de la délégation de weslateya. Toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement seront reçues par le délégué de weslateya ou le Gouverneur de Kairouan dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

Le public est informé que Monsieur Mohamed Amouri titulaire de la C.I.N 08185113, résident à Sakiet Dayer du gouvernorat de Sfax, a présenté une demande enregistrée au gouvernorat de Sousse sous le N°26712 en date du 13 octobre 2025 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité de stockage et de distribution du gaz liquéfie en bouteilles domestique située à la route de Monastir km5 zone industrielle Sidi Abeldhamid, délégation Sousse Sidi Abdelhamid, conformément aux plans annexés à la demande susvisée et qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat et de la délégation Sousse Sidi Abdelhamid.

Toutes les réclamations ou observations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le Gouverneur de Sousse ou le délégué de Sousse Sidi Abdelhamid, dans un délai d'un mois à compter de la date d'insertion de cet avis.

Le public est informé que la société JANSSEN TUNISIE dont le siège social est situé à la Route Morneg au km 6 à la zone industrielle BATA 2013 Ben Arous, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie des Mines et de l'Energie sous le N°A-2024-09-02010004759 en date du 01 Avril 2024 en vue d'obtenir une autorisation d'ouverture et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité de confection des vêtements située à l'adresse mentionnée ci-dessus, et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Ben Arous ou de la municipalité de Ben Arous.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le gouverneur de Ben Arous ou le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité de Ben Arous ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie des Mines et de l'Energie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

DIVERS

Avis au public

Avis

Les héritiers de Mr Hedi Dhifallah annoncent qu'ils possèdent une maison au rez-de-chaussée sise à la route El Ain km 6 Sfax leur titre de propriété a disparu ils veulent avoir un extrait de cet acte original tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Agrebi Souad à

Sfax dans un délai de 30 jours passer ce délai aucune opposition ne sera prise en considération.

2025X01603DIVD2

Avis

Les héritiers de Mounjia et Bahija et Wassila Chéfii déclarent avoir perdu le titre de propriété d'un terrain contient 95 pieds d'oliviers sis à la route de Gremda km 24 Sfax. Et ils veulent en extraire un autre au lieu du titre perdu. Toute opposition est recevable au bureau du notaire Ben Amira Ezzeddinne à la médina arabe n°7 rue des notaires Sfax. Toute opposition qui parvient après les 30 jours.

2025X01604DIVD2

Déclaration de perte des droits de propriété

Mr Wahid Ben Mohamed Ben Yousef Harrabi CIN n°01287087 délivrée le 10/4/2023 déclare avoir perdu son titre de propriété numéro 13/124270 le 10/5/2023 objet du titre foncier n°67393 Sidi Bouzid muni d'un certificat de perte numéro 3296 reçu de la part de la garde nationale Ouled Haffouz Sidi Bouzid le 24/11/2025.

Cet article a été publié au journal Le Quotidien du 3 décembre 2025.

2025404066DIVD2

Avis

Suite à la demande de mise à jour n°78249 introduite devant le Tribunal immobilier le 22/11/2023 par Maître Belhassen Khalladi, visant à immatriculer un contrat de vente d'actions daté du 31/12/1998, enregistré le 3/02/1999, émis par Abderrazak Bouaziz, Monji Bouattour et Hafedh Bakkar en faveur de Mohamed Ali Gmiha dont l'objet est la vente de l'immeuble objet du titre foncier 11824 Ariana, et l'immatriculation de l'acte de décès de Mohamed Ali ben Mohamed Habib, connu sous le nom de Taher ben Ali ben Haj Sadok Gmiha.

Le Tribunal a ordonné en date du 12/11/2025 la publication de la demande de mise à jour 78249 tendant à l'immatriculation de la vente et de l'acte de décès dans deux journaux quotidiens en arabe et en français ainsi qu'au journal officiel de la République Tunisienne sous le contrôle du juge rapporteur vu la discordance dans l'identité mentionnée dans la série des actes de disposition.

Après examen des documents versés dans le dossier le Tribunal a relevé que l'identité mentionnée sur le titre foncier 11428 Ariana portait le nom de Mohamed Ali Ben Mohamed Gmiha et est identique à celle mentionnée dans l'acte de cession de parts sociales enregistré le 3/02/1999, or l'identité mentionnée sur l'acte de décès est Mohamed Ali Ben Mohamed Habib Gmiha, chose contraire à ce qui est porté sur le titre foncier et l'acte de vente, ce qui impose la publication d'un avis au public afin de permettre à ceux qui ont la qualité d'exprimer leurs observations.

Le tribunal ordonne aux demandeurs de publier le présent avis dans deux journaux quotidiens en arabe et en français ainsi qu'au journal officiel, et à partir de la date de publication et jusqu'à l'expiration de deux mois tout intéressé peut s'opposer et intervenir dans la demande de mise à jour auprès du tribunal immobilier.

2025404088DIVD2

Perte de titre de propriété

Monsieur Bilel Rekik, gérant de la Société de l'Assainissement et du Chauffage Central COGESC, déclare la perte du titre de propriété n°17/3496, inscrit au registre foncier sous le n°38199 - Manouba, conformément à une déclaration sur l'honneur légalisé à la municipalité de Bab Souika-1, sous le numéro 20492, en date du 25/11/2025.

2025404089DIVD2